

Envoyé en préfecture le 06/01/2023

Reçu en préfecture le 06/01/2023

Affiché le

ID : 067-200074953-20221129-2022_V_04-DE

SCOT DU PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU

REVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



ANNEXE

BILAN DE CONCERTATION



PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU

Vu pour être annexé à la délibération 2022-V-04 du 29 novembre 2022

Le Président
Stéphane Leyenberger



Sommaire

SOMMAIRE	2
1. Les grandes étapes d'élaboration du projet	3
2. Le cadre de la concertation défini le 15 décembre 2017	3
3. Présentation des différentes modalités de concertation réalisées	5
3.1. Les actions d'information vers le public	5
3.1.1. La mise à disposition du public d'un dossier de concertation en papier et sur le site internet	5
3.1.2. Sur le site internet et réseaux sociaux	5
3.1.3. Rédaction de deux articles avec une large publication	5
3.2. Les modalités de mise en œuvre pour la participation du public	6
3.2.1. Transmission d'observations écrites	6
3.2.2. Deux réunions publiques	6
3.2.3. La concertation avec des groupes constitués, diverses instances et les élus du territoire	7
4. Concertation sur l'extension de l'entreprise KUHN et le SCOT	9
5. Résumé du bilan de la concertation	11
5.1. Élaboration du PAS	11
5.2. Élaboration du DOO	13
6. Annexes : publications du SCOT	14

1. Les grandes étapes d'élaboration du projet

À la suite des évolutions de périmètre des intercommunalités issues de la loi NOTRE, le SCOT de la Région de Saverne a connu de profondes évolutions du fait de l'extension de son périmètre à l'ancien SCOT de l'Alsace Bossue. Sa structure porteuse est, depuis mai 2018, le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Les étapes d'élaboration du projet de SCOT ont été les suivantes :

- Le 15 décembre 2017, le comité syndical a fait le bilan du SCOT approuvé le 22 décembre 2011 puis a prescrit sa révision et défini en conséquence tant les objectifs de la révision que les modalités de la concertation ;
- Arrêté préfectoral du 18 mai 2018 sur le transfert de la compétence SCOT du syndicat mixte du SCOT de la Région de Saverne au syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau
- Le 11 décembre 2018 a eu lieu le premier comité de pilotage de lancement de la révision
- Le diagnostic territorial ainsi que l'état initial de l'environnement ont été réalisés de janvier 2019 à novembre 2019 ;
- Le PADD a été élaboré entre 2019 et 2021
- Le débat sur le PADD a eu lieu le 29 juin 2021
- Le DOO a été défini entre novembre 2021 et octobre 2022 en prenant en compte les apports de la concertation avec le public et des réunions avec les personnes publiques associées ;
- L'évaluation environnementale a été menée de façon itérative tout au long de l'élaboration du projet.

2. Le cadre de la concertation défini le 15 décembre 2017

Par délibération n° 2017-37, le comité syndical du syndicat mixte du SCOT de la Région de Saverne, après avoir pris acte des résultats du SCOT, a décidé de la révision générale de ce document. A cette occasion, il a fixé les modalités de la concertation à suivre dans le cadre de cette révision.

La délibération en question indique à cet égard :

« Cette concertation aura deux objectifs :

- D'une part, assurer une information de l'ensemble des personnes concernées, quant aux réflexions et études réalisées aux différentes étapes de la procédure (site internet du syndicat mixte du SCOT, information dans les journaux municipaux et intercommunaux ...)
- D'autre part, offrir la possibilité à l'ensemble de ces personnes de s'exprimer et d'échanger tout au long de la procédure sur le projet de schéma de cohérence territoriale (observations écrites ou orales, réunions publiques)

Cette concertation permettra de justifier et, éventuellement, de compléter les analyses réalisées dans le cadre de la révision.

La concertation, qui sera mise en œuvre jusqu'à ce que le projet de schéma soit arrêté par le comité syndical avant sa mise à l'enquête publique, se déroulera selon les modalités suivantes :

Information :

Une page internet du site du syndicat mixte porteur du SCOT sera consacrée à la révision du SCOT. Des informations seront également données par le biais de certains journaux communaux et intercommunaux.

Observations :

Un registre d'observations sera ouvert dans les locaux du syndicat et tenu à la disposition de toute personne souhaitant exprimer son opinion ou des souhaits concernant le projet de schéma de cohérence territoriale.

De de telles observations pourront également être exprimées par l'intermédiaire d'une boîte aux lettres électronique ouverte sur le site internet du syndicat mixte porteur du SCOT : contact@scot-region-saverne.org.

Réunion publique :

Le syndicat mixte porteur du SCOT organisera au moins deux réunions publiques. »

A noter que l'adresse e-mail a été complétée par une seconde adresse (concertationscot@paysdesaverne.fr) dans le cadre du transfert de la compétence « SCOT » du syndicat mixte du SCOT de la Région de Saverne au syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau. La communication a porté uniquement sur cette dernière adresse (sites internet, Facebook, journaux...).

3. Présentation des différentes modalités de concertation réalisées

Conformément au Code de l'urbanisme, la concertation s'est déroulée tout au long de la procédure de révision et s'est appuyée sur différentes étapes :

- L'étape du diagnostic, qui met en évidence les grands enjeux prospectifs du territoire et les questions importantes pour la révision du SCOT.
- L'étape du projet d'aménagement stratégique (PAS), qui vise à fixer le projet stratégique du territoire à long terme ;
- L'étape du document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui vise à traduire réglementairement le PAS.

Elle a ainsi permis au public de recevoir une information régulière sur l'avancement des travaux de révision du SCOT et d'y contribuer.

Un dossier composé des premiers éléments d'études a ainsi été mis à disposition du public à partir de juin 2019.

3.1. Les actions d'information vers le public

3.1.1. La mise à disposition du public d'un dossier de concertation en papier et sur le site internet

Un dossier a été mis à disposition du public simultanément au siège et sur le site internet du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Ce dossier a été complété au fur et à mesure de l'avancement des études simultanément dans le dossier papier et sur la page internet.

3.1.2. Sur le site internet et réseaux sociaux

Le site internet communique une information générale sur ce qu'est un SCOT, sur la démarche de révision du SCOT, notamment le changement de périmètre, et sur l'avancement de la procédure.

Le compte Facebook du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau a également annoncé les réunions publiques.

3.1.3. Rédaction de deux articles avec une large publication

Deux principaux articles sont parus lors des grandes étapes de l'élaboration du projet de révision du SCOT, le diagnostic-PAS et le DOO, dans les journaux, sites internet et pages Facebook institutionnels (Annexes) :

Journal intercommunal

- de la communauté de Hanau La Petite Pierre (12/2019, 01/2021)
- de la communauté de communes du Pays de Saverne (juin 2022)

- Journal communal

- Ville de Saverne « Saverne couleurs d'automne 2021 »
- La feuille de Zittersheim, 10/2021
- Avis à la population de Gottesheim, 09/2021, 05/2022

- Journal communal d'Eckartswiller, 12/2021

- Insertion sur les panneaux d'affichage des mairies :
 - Puberg, Hirschland, Kirrwiller, Bosselhausen, Sparsbach (automne 2021)
 - Waldolwisheim, Erckartswiller, Uttwiller, Hinsingen (Printemps 2022)

- Publication sur les sites internet :
 - Waldowisheim, Hengwiller, Gottesheim, Otterswiller (automne 2021)
 - Obersoultzbach, Neuwiller les Saverne, Drulingen, Obersoultzbach, Neuwiller les Saverne, Niedersoultzbach, Uttwiller, Sommerau, Erckartswiller, Waldowisheim (printemps 2022)

- Publication sur les pages Facebook
 - Weinbourg, Schalkendorf, Bischoltz, Lupstein, Obersoultzbach (automne 2021)
 - Durstel, Neuwiller lès Saverne, communauté de communes Hanau La Petite Pierer, communauté de communes de l'Alsace Bossue (printemps 2022)

- Mailing aux habitants :
 - Commune de Ottwiller (printemps 2022)

3.2. Les modalités de mise en œuvre pour la participation du public

3.2.1. Transmission d'observations écrites

Le public a été invité à faire part de ses observations, soit dans le registre de concertation joint au dossier papier qui était mis à disposition dans les locaux du PETR, soit par écrit ou par mail à l'adresse suivante : concertationscot@paysdesaverne.fr.

Aucune personne ne s'est déplacée dans les locaux du PETR pour prendre connaissance des documents et aucune observation n'a été consignée dans le registre de concertation.

Aucun e-mail n'a été réceptionné tant sur l'adresse concertation@scot-region-saverne.org que sur l'adresse concertationscot@paysdesaverne.fr.

3.2.2. Deux réunions publiques

Le syndicat mixte du PETR a organisé deux réunions publiques, l'une sur le diagnostic et le PAS, le 08/10/2021 à 19h00 à Monswiller et l'autre sur le DOO, le 02/06/2022 à 19h00 à Bouxwiller.

Outre les informations données sur les différents médias (cf. 2.1), chaque réunion publique a été annoncée par des communiqués de presse dans les DNA, et des informations sur les panneaux lumineux des communes de Saverne, Monswiller, Ingwiller et Steinbourg.

La première réunion publique a été animée par Stéphane LEYENBERGER, Président du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, accompagné du cabinet de conseil Atopia. Elle a rassemblé une vingtaine de personnes.

La seconde réunion publique a été animée par Patrick MICHEL, Vice-Président du PETR délégué au SCOT accompagné du cabinet de conseil Atopia. Elle a également rassemblé une vingtaine de personnes.



Réunion publique 02/06/22

3.2.3. La concertation avec des groupes constitués, diverses instances et les élus du territoire

Parallèlement, il a été décidé de consulter les acteurs du territoire.

a) Le Conseil de Développement

Le conseil de développement du Pays de Saverne Plaine et Plateau a participé aux travaux sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT et a rendu un avis à la suite de la réunion de travail du 24/10/2019 (cf. annexes).

b) Conférences des Maires

Le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau a organisé 3 conférences des maires des 118 communes du territoire en inscrivant l'élaboration du projet de révision du SCOT à l'ordre du jour :

- Projet d'aménagement stratégique : 19/05/2021
- Document d'orientations et d'objectifs du SCOT et contexte du ZAN : 05/02/2022 et 26/03/2022

c) Les réunions territoriales avec les communautés de communes

Les élus du territoire ont été des acteurs essentiels à la construction du projet de SCoT, via une large mobilisation dans le cadre des instances du SCOT mais également à travers des réunions dans chaque intercommunalité aux étapes PAS et DOO.

d) Carrefours SCoT :

Dans le cadre de l'élaboration du projet de révision du SCOT, chaque étape diagnostic, PAS et DOO a fait l'objet de « carrefours » réunissant les élus intercommunaux et municipaux, les acteurs locaux institutionnels, socio-professionnels, associatifs, les personnalités qualifiées, les équipes techniques, et les personnes publiques associées.

Le carrefour du 05/04/2019 au château des Rohan de Saverne portant sur le diagnostic du SCOT et l'élaboration du PCAET s'est inscrit dans le temps fort de la semaine du développement économique du Pays de Saverne Plaine et Plateau avec une large communication et une ouverture au public (50 aine de personnes).

Le carrefour du 05/11/2019 à Monswiller sur le projet d'aménagement stratégique a de nouveau réuni une cinquantaine de personnes autour du travail sur 3 scénarios pour le territoire.

3 carrefours ont eu lieu concernant le travail sur le DOO : le 26/10/2021 à Lorentzen « capacités d'accueil », le 09/11/2021 à Bouxwiller « les transitions », le 30/11/2021 « Les modèles économiques ». Ce dernier s'est également déroulé lors de la semaine du développement économique.

e) Les personnes publiques associées

3 réunions des personnes publiques associées se sont tenues lors de l'élaboration des documents du SCOT : 05/11/2019, 28/05/2021 et 02/06/2022.

f) Réunions communales

A la demande de communes, 2 réunions ont eu lieu avec leur population respective contextualisant la loi climat et résilience d'août 2021 et l'élaboration du SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau : à Hengwiller le 28/02/2022 et à Bust le 02/07/2022.

Une réunion a également eu lieu le 06/07/2022 avec le conseil municipal de Steinbourg.

4. Concertation sur l'extension de l'entreprise KUHN et le SCOT

Afin d'être parfaitement exhaustif, il convient de relever que, parallèlement à la révision du SCOT, le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau a conduit, avec la société KUHN SAS, une concertation publique portant notamment sur une procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise au titre de l'article L 300-6-1 du code de l'urbanisme, afin d'autoriser le projet d'extension de cette entreprise ; le SCOT de la Région de Saverne devant être mis en compatibilité.

La concertation menée dans ce cadre a donc permis également d'éclairer la procédure de révision du SCOT menée en parallèle.

C'est par une démarche volontaire que les deux maîtres d'ouvrage ont saisi la CNDP sur la base de l'article L 121-17 du code de l'environnement pour la désignation de garants.

La concertation qui s'est engagée avait donc la particularité d'être conduite par deux maîtres d'ouvrage, l'un du secteur privé, l'industriel KUHN SAS et l'autre du secteur public, le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau réunis autour d'un projet d'intérêt économique majeur.

Si cette concertation publique n'a pas concerné directement l'élaboration du nouveau SCOT à l'échelle du Pays de Saverne Plaine et Plateau mais portait uniquement sur l'enveloppe de foncier économique de la communauté de communes du Pays de Saverne et sur la trame verte et bleue du SCOT, les débats ont largement évoqué les enjeux au cœur du nouveau SCOT à savoir l'économie d'espace et la densification ainsi que la préservation et la restauration des espaces naturels.

Le public a donc aussi été informé à cette occasion de la procédure de révision du SCOT alors en cours et de la disponibilité des documents, dont certains ont aussi été mis en ligne sur le site dédié.

Dans le cadre de cette concertation spécifique au projet KUHN, il est rappelé pour mémoire que les outils de la participation du public ont été les suivants :

a) Deux réunions publiques :

- une réunion publique d'ouverture : le mercredi 13 janvier 2021 à 18h en visio-conférence,
- une réunion publique de clôture le jeudi 11 février 2021 à 18h, en visio-conférence.

b) Deux ateliers :

- L'atelier « Aménagement, développement économique et social du territoire » : le mardi 19 janvier 2021 à 18h, en visio-conférence.
- L'atelier « Aménagement, urbanisme et environnement » : le mercredi 27 janvier 2021 à 18h, en visio-conférence.

c) Les registres de concertation

Chaque commune du territoire a aussi mis à disposition un registre de concertation et des documents de synthèse présentant les projets soumis à concertation, à savoir l'extension de l'industriel et la mise en compatibilité du SCOT de la Région de Saverne et du PLU de Monswiller,.

Le dossier de concertation était aussi disponible au format papier dans les locaux du Pays de Saverne Plaine et Plateau et des mairies de Saverne et de Monswiller.

d) Le site internet de la concertation

Le site était interactif et permettait au public de s'exprimer par des questions auxquelles les maîtres d'ouvrage répondaient dans un délai d'une semaine.

e) Les courriels des garants

Les différents supports qui informaient sur le déroulement la concertation indiquaient les adresses e-mail des garants.

5. Résumé du bilan de la concertation

Les retours de l'ensemble des parties prenantes ayant pris part à la concertation sont recensés ci-dessous :

5.1. Élaboration du PAS

Remarques formulées	Réponses dans le cadre du SCoT
La différenciation des bassins devrait être refondue dans un seul bassin de vie unique au niveau du PSPP afin d'affirmer ce dernier en tant que découpage territorial pertinent.	Pris en compte , le pôle majeur de Saverne est identifié comme un pôle majeur, à l'échelle de l'ensemble du Pays
Le maintien de la dynamique des polarités est essentiel mais il faudrait également développer les autres parties (villages) du territoire. Il s'agirait donc de ne pas se concentrer sur le développement des communes qui polarisent le territoire.	Pris en compte , le maintien de la vitalité des villages est un objectif du DOO
Aider les communes dans la rénovation du bâti ancien dans les centres anciens de manière financière et pratique. L'aide pourrait aussi servir aux propriétaires privés ayant pour projet de rénover et d'habiter dans ces bâtiments. Les communes pourront ainsi proposer une offre d'habitat sans consommation foncière en privilégiant le renouvellement urbain.	Pris en compte , l'un des objectifs du SCoT est la rénovation des centralités. Le SCoT ne peut « aider » de manière financière.
Afin de faire face à l'artificialisation des sols et pour répondre aux besoins, il faudrait prévoir et faciliter la construction des nouveaux logements dans les « dents creuses » à l'intérieur des enveloppes urbaines, ainsi qu'en 2e ligne derrière les logements existants si possible.	Pris en compte , l'un des objectifs du SCoT est de densifier les tissus urbains existants.
Repenser les lignes de bus pour permettre une desserte plus efficace de certaines communes.	Pris en compte , le SCoT a pour objectif une diversification des modes de transport. La déclinaison locale devra être réalisée lors de son application (notamment, le fait de repenser les lignes de bus).

<p>Sécuriser les déplacements à vélo et modes actifs et les encourager. Pour cela, la mise en place de marquages et d'une signalétique appropriée pourrait être mise en place sur certaines routes entre les communes les plus petites. Lorsque c'est possible, créer de nouvelles pistes (notamment entre les polarités les plus importantes).</p>	<p>Pris en compte dans le SCoT, la politique de mobilité vise la sécurisation des déplacements des modes actifs et doux. Cependant, pour répondre à l'objectif de limitation de l'artificialisation, le SCoT vise en particulier le report modal de l'automobile au vélo, plutôt que la création de nouvelles pistes cyclables.</p>
<p>Rendre plus visibles les informations sur tous les dispositifs présents concernant les différentes solutions de mobilités. Mettre en place des aires de covoiturage ou signaler des parkings pouvant servir de lieu de rabattement pour ce mode (exemple de projet : dispositif « ALBoCar », création d'une aire à Drulingen à coté de la D1061)</p>	<p>Pris en compte, l'objectif 7 du SCoT vise la création d'aires de covoiturage et la démocratisation du covoiturage.</p>
<p>Proposer une offre écotouristique plus importante et effectuer une transition vers ce type de tourisme à la place d'un tourisme plus conventionnel. A travers cette idée apparait les notions d'habitat et de mobilité notamment...</p>	<p>Pris en compte, le territoire se positionne dans l' « Éco-Promotion », il affirme une offre de loisirs et de tourisme fondée sur l'itinérance douce, le tourisme fluvial, les activités de plein air, le patrimoine bâti médiéval et des villages préservés ou encore la gastronomie et l'oénotourisme/tourisme brassicole (extrait du PAS)</p>
<p>Éduquer toutes les populations au développement durable dans leur vie de tous les jours : mobilité, habitat, consommation, loisirs, etc.</p>	<p>Pas pris en compte : les compétences du SCoT se limitant à celle de l'aménagement du territoire, il ne peut avoir un rôle éducatif. Cependant, le développement durable étant un objectif transversal du SCoT, il est décliné dans l'ensemble des objectifs des thématiques citées</p>
<p>Sanctuariser les espaces naturels sur le territoire via différents dispositifs et réglementations.</p>	<p>Pris en compte, l'impact du projet sur les espaces naturels est pris en compte au travers l'Évaluation Environnementale.</p>
<p>Privilégier le lagunage aux stations d'épuration (pour les futurs projets).</p>	<p>Pas pris en compte : les compétences du SCoT se limitant à celle de l'aménagement du territoire, il ne peut avoir un rôle de conseil technique.</p>
<p>Restaurer les haies dans les champs et encourager l'agroforesterie et les différents systèmes de cultures plus respectueuses de l'environnement.</p>	<p>Pris en compte, l'objectif lié à l'agriculture du SCoT prend en compte cet objectif, notamment en lien avec la préservation de la biodiversité.</p>

5.2. Élaboration du DOO

Remarques formulées	Réponses dans le cadre du SCoT
La projection démographique à l'échelle du SCoT existe-t-elle ?	Pas pris en compte , le SCoT a réalisé ses propres projections démographiques et est présenté dans les justifications du projet.
En matière de paysage, il est nécessaire de restaurer les paysages	Pris en compte , l'objectif 10 du SCoT identifie les spécificités paysagères du territoire.
Comment les communes se partagent-elles les logements ?	Pas pris en compte , le PAS a déterminé une vision globale pour le territoire et les objectifs de production de logements reflètent l'atteinte de cette vision. Ces éléments sont expliqués dans les justifications.
Application de la loi SRU, comment cela est possible avec l'objectif ZAN ?	Pris en compte , le SCoT indique des objectifs de production de logements sur l'ensemble du territoire, respectant l'objectif ZAN, tout en veillant à atteindre une certaine mixité sociale.
Il est nécessaire de mettre des Espaces Boisés Classés à l'échelle des intercommunalités, pour favoriser la biodiversité.	Pas pris en compte , l'outil à mettre en place ne peut être inscrit dans le SCoT, cependant, l'objectif poursuivi est bien présent : d'améliorer l'état de la biodiversité (objectif 11).
Il est nécessaire d'augmenter les densités dans les zones d'activités économiques.	Pris en compte , le SCoT poursuit cet objectif (1).

6. Annexes : publications du SCOT

Journal interco Hanau La Petite Pierre 12/2019



NOTRE TERRITOIRE

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saverne Plaine et Plateau Entretien avec Frédéric Terrien, Directeur



Qu'est ce qu'un PETR ?

Le PETR s'est substitué à l'ancien syndicat mixte du SCOT et à l'association du Pays de Saverne Plaine et Plateau. C'est une structure récente créée par la loi du 27 janvier 2014 dite loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) afin de compenser le poids des métropoles et de dynamiser les territoires ruraux.

Notre PETR regroupe 3 communautés de communes : Pays de Saverne, Alsace Bossue et Hanau-La Petite Pierre sous la forme d'un syndicat mixte. Il a pour mission de fédérer les intercommunalités pour mettre en œuvre un projet de territoire.

Dans quels domaines ?

Le développement économique, l'aménagement de l'espace, la transition écologique et la santé.

Avez-vous des exemples d'actions en cours ?

Dans le domaine de la santé, le PETR est partenaire du projet «territoires de santé de demain» avec l'Eurométropole, l'Agence Régionale de Santé et l'université de Strasbourg. La phase opérationnelle est lancée avec un budget global de 113 millions €. Le Pays de Saverne Plaine et Plateau fera office de laboratoire pour transformer notre système de santé. L'idée est de renverser la vapeur : comment construire la santé plutôt que de soigner des maladies. Beaucoup de pistes sont à explorer comme l'utilisation de capteurs corporels connectés, la télémédecine...

Un contrat local de santé pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé est également en réflexion.

Dans le domaine de l'économie, une feuille de route pour le commerce des centres-villes et centres-bourgs a été mise en place. Un programme d'actions est ainsi proposé aux élus et aux commerçants des communes d'Ingwiller, Bouxwiller, La Petite Pierre, Wingen-sur-Moder, Wimmenau et Neuwiller-lès-Saverne. Pour coordonner et accompagner la mise en place de cette démarche, le Pays de Saverne, Plaine et Plateau a recruté un manager du commerce qui travaille en étroite collaboration avec les élus, les commerçants et les chambres consulaires.

La transition énergétique, le tourisme durable et la promotion des savoir-faire locaux sont également soutenus.

Pratique :

> Permanence Espace info énergie du PETR (conseil sur les économies d'énergie dans la construction et la rénovation) :

2e jeudi de chaque mois à la Maison de l'intercommunalité à Bouxwiller de 16h à 17h30.
Simon Zanetta
Tél. 09 72 28 95 73
Mail : info.energie@paysdesaverne.fr

> Transition énergétique : testez la faisabilité d'une installation photovoltaïque en quelques clics sur :

<http://cadastresolaire.paysdesaverne.fr>

↳ Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Saverne Plaine et Plateau

10, rue du Zornhoff - 67700 Saverne
Tél. 03 88 71 25 51
www.paysdesaverne.fr

Facebook: Pays de Saverne, Plaine et Plateau

Photo : les lauréats des trophées de la Semaine de Développement Economique organisée par le Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le PETR assure l'élaboration d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le SCOT est un document de planification et d'urbanisme élaboré à l'échelle de plusieurs communautés de communes.

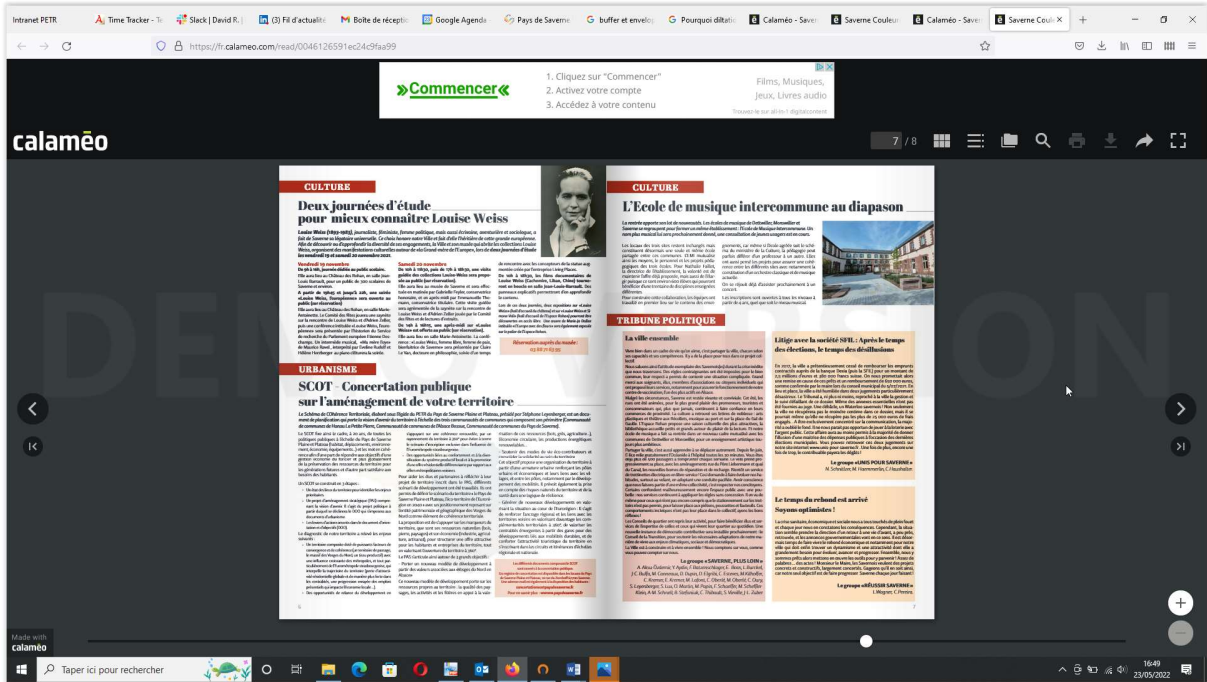
Il définit pour les 20 ans à venir les orientations générales de l'organisation de l'espace (habitat, transports, environnement et économie) en rupture avec le modèle d'étalement urbain et en intégrant le développement durable. C'est un cadre de référence pour toutes les politiques territoriales. Les PLUI doivent être compatibles avec le SCOT.

Suite à la réalisation du diagnostic territorial, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours d'élaboration. Ce PADD fixe les axes stratégiques de développement et les conditions pour les atteindre.

L'arrêt du projet de SCOT est prévu pour 2021, son entrée en vigueur en 2022.

Article n°1 automne 2021

Journal communal Saverne « Saverne couleurs d'automne 2021 »



NOTRE TERRITOIRE

Le SCoT

un document de planification territoriale à grande échelle

Par Céline Fourille, Directrice adjointe du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme et de planification qui fixe à l'échelle de plusieurs intercommunalités (Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, de l'Alsace Bossue et du Pays de Saverne) les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire pour les 20 prochaines années. Sont concernés : l'activité économique, les déplacements, l'habitat et l'environnement. Il est élaboré par les élus intercommunaux.

M. Patrick MICHEL est le vice-président du Pays de Saverne Plaine et Plateau en charge de la révision du SCoT.

Différents documents d'urbanisme définissent l'aménagement de notre secteur en respectant une hiérarchie :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) nommé « Grand Est Territoires », approuvé en 2020, est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Le SRADDET s'oppose au niveau juridique aux SCoT.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) fixera les grandes orientations d'aménagement à l'échelle du Pays de Saverne Plaine et Plateau, Un grand principe préside à son élaboration : la gestion économe du foncier et plus globalement la préservation des ressources du territoire pour les générations futures. Le SCoT s'oppose au niveau juridique aux PLU.
- Les PLU du Pays de Hanau et du Pays de La Petite Pierre approuvés en 2019 et 2020 régissent dans chaque commune et à la parcelle les principes de construction (zonages, droits à construire...).

> Un SCoT se construit en 3 étapes :

- Un état des lieux du territoire,
- Un projet d'aménagement stratégique,
- Le document d'orientation et d'objectifs

> L'état des lieux réalisé a relevé les enjeux suivants :

- Un territoire composite doté de puissants facteurs de convergence et de cohérence avec une influence croissante des métropoles qui interpelle sur le modèle de développement du territoire.
 - Des opportunités de relance du développement en s'appuyant sur une cohérence renouvelée, par un rayonnement du territoire à 360° pour éviter à terme le scénario d'inscription exclusive dans l'influence de l'Eurométropole de Strasbourg.
 - Des opportunités liées au renforcement et à la diversification du système productif local et à la promotion d'une offre résidentielle différenciante par rapport aux offres métropolitaines voisines.
- > Le projet d'aménagement stratégique, en cours d'élaboration, propose un positionnement du Pays de Saverne Plaine et Plateau s'appuyant sur ses ressources naturelles (bois, pierre, paysages) et son économie (industrie, agriculture, artisanat).

Les différents documents inscrits dans le SCoT seront soumis à la concertation publique dont la première s'ouvrira au deuxième trimestre 2021. Son approbation définitive est prévue en 2023.

Pour en savoir + : www.paysdesaverne.fr

> De quoi parle-t-on ?

GWh : symbole de gigawatt-heure, unité de mesure d'énergie qui correspond à la puissance d'un gigawatt actif pendant une heure. 1 GWh correspond à la consommation énergétique moyenne de 33 ménages du Pays de Saverne Plaine et Plateau

Puits carbone : réservoir naturel ou artificiel qui absorbe le CO2 présent dans l'air et permet de lutter contre le réchauffement climatique.



> Diminuer les émissions de gaz à effet de serre

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau finalise également le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui fixe les objectifs territoriaux, à reprendre dans le SCoT, pour atteindre la neutralité carbone en 2050 :

- 55% de consommation d'énergie = - 1200 GWh/an,
- + 102% de production d'énergie renouvelable = + 1.250 GWh/an,
- Augmenter le puits carbone de 189 000 tCO2e à 200 000 tCO2e/an.

L'atteinte de ces objectifs, nécessaire à notre survie sur la planète, implique une forte accentuation des politiques publiques, à différentes échelles, portant notamment sur la rénovation énergétique, la décarbonation de la mobilité, le développement de la biodiversité, l'évolution des processus et des pratiques des différents secteurs d'activités économiques mais également des acteurs et habitants du territoire.

la feuille



bulletin d'information du conseil municipal

de zittersheim

N° 135 Octobre 2021

« Schéma de cohérence territoriale du Pays de Saverne Plaine et Plateau »

Réunion publique : Vendredi 8 octobre 2021 19h00 à l'Espace E2 de Monswiller

Le schéma de cohérence territoriale du Pays de Saverne Plaine et Plateau, document de planification qui fixe à 20 ans la trajectoire d'aménagement et de développement du territoire (communauté de communes de l'Alsace Bossue ; communauté de communes du Pays de Saverne ; **communauté de communes de Hanau La Petite Pierre**), entre dans une phase de concertation portant sur le partage du diagnostic de territoire et de sa stratégie exprimée dans le projet d'aménagement stratégique.

Ce schéma définira à 2040, les objectifs de la réduction de consommation de l'espace pour l'habitat, l'économie, le commerce ou encore la production d'énergie etc.... Il prévoira aussi la production et les densités minimales de logements en fonction de l'armature urbaine, la répartition des équipements sur le territoire, les mobilités, sans oublier la préservation de l'environnement et les continuités écologiques.

Le public est invité à participer à ce travail de planification territoriale lors d'une réunion publique qui aura lieu le vendredi 08 octobre à 19h00 à l'Espace Eco Entreprenant de Monswiller (21, rue des Rustauds - ZA du Martelberg).

Les différents documents de travail sont ouverts à la concertation publique.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le projet et la concertation sur www.paysdesaverne.fr. Un registre de concertation est ouvert dans les locaux du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau (10, rue du Zornhoff à Saverne)

Une adresse e-mail est ouverte : concertationscot@paysdesaverne.fr

Commune de GOTTESHEIM
AVIS A LA POPULATION - 17 septembre 2021

- **Journées du Patrimoine :**
Dans le cadre des Journées du Patrimoine, l'église de Gottesheim sera ouverte au public **samedi 18 septembre 2021 de 14h00 à 16h00.**
- **Fermeture des bureaux de la Mairie :**
Les bureaux de la mairie seront exceptionnellement fermés le **mardi 21 septembre 2021.**
- **Club Epargne :**
Les permanences du Club Epargne reprendront **à partir du dimanche 3 octobre à 11 heures** à la salle associative. **Le pass sanitaire sera obligatoire.**
- **Concertation publique sur le SCOT :**
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), élaboré sous l'égide du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau est un document de planification du territoire composé des Communautés de Communes du Pays de Saverne, celle de Hanau La Petite Pierre et celle de l'Alsace Bossue.
Le SCOT fixe ainsi le cadre, à 20 ans, de toutes les politiques publiques (habitat, déplacements, environnement, économie, équipements...) et les met en cohérence afin de répondre aux objectifs d'une gestion économe du foncier et de préserver les ressources pour les générations futures tout en satisfaisant aux besoins des habitants.
Les élus communaux déclinent ensuite les éléments du SCOT dans leur PLU (Plan Local d'Urbanisme).
Les différents documents composant le SCOT sont ouverts à la concertation publique. Une première réunion publique aura lieu le **vendredi 8 octobre 2021 à 19h00** à l'espace Eco Entrepreneant ZA Martelberg 7 rue des Rustauds à Monswiller.
Un registre de concertation est également disponible dans les locaux du Pays de Saverne Plaine et Plateau 10 rue du Zornhoff à Saverne.
Plus d'informations sur : www.paysdesaverne.fr.
- **Consultation du public : PAPI Haute Zorn :**
Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Haute Zorn, labellisé en 2013, fait aujourd'hui l'objet d'une mise à jour et d'une prolongation.
Dans le but d'associer la population et les acteurs du territoire à cette démarche, une consultation du public est lancée par le SDEA **du 10 septembre au 10 octobre 2021.**
Le dossier de consultation est disponible sur le site internet du SDEA et une version papier du dossier est consultable au centre SDEA de Saverne 5 rue de l'Artisanat.
- **Appel à projets « Plantons des haies » :**
Dans le cadre du programme « Plantons des haies », inscrit au plan de relance, la DRAAF, en étroite collaboration avec la Région Grand Est, la DREAL, l'Office Français de la Biodiversité et les Agences de l'eau, lance un appel à projet pour permettre d'atteindre 800 km de haies ou d'alignement d'arbres plantés sur les parcelles agricoles d'ici 2 ans. 4,5 millions d'euros permettront de financer les plants, les frais de plantation, de protection et de paillage, avec un taux de subvention jusqu'à 90 %.
Ce soutien est ouvert aux agriculteurs, associations, structures privées, dans la mesure où les plantations sont bien réalisées sur des parcelles agricoles.
Les dossiers sont à déposer **avant le 31 octobre 2022.**
Plus d'informations sur le site de la DRAAF au lien suivant : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projet-Plantons-des-Haies>.

Publications Site internet : Erckartswiller 12/2021

LE SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Concertation publique sur l'aménagement de votre territoire !

Le Schéma de Cohérence Territoriale, élaboré sous l'égide du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, présidé par Stéphane Leyenberger, est un document de planification qui porte la vision d'avenir du territoire à l'échelle des trois communautés de communes qui composent son périmètre (CC Hanau La Petite Pierre, CC de l'Alsace Bossue, CC du Pays de Saverne).

Le SCOT fixe ainsi le cadre, à 20 ans, de toutes les politiques publiques à l'échelle du Pays de Saverne Plaine et Plateau (habitat, déplacements, environnement, économie, équipements...) et les met en cohérence afin d'une part de répondre aux objectifs d'une gestion économe du foncier et plus globalement de la préservation des ressources du territoire pour les générations futures et d'autre part satisfaire aux besoins des habitants.

Les élus communaux à travers leur compétence « urbanisme » déclinent ensuite à la parcelle la stratégie portée par le SCOT en autorisant ou non les constructions dans leur plan local d'urbanisme (PLU). Ils ont donc en main deux outils complémentaires : le SCOT pour préciser leur stratégie à long terme et le PLU pour la rendre opérationnelle.



Un SCOT se construit en 3 étapes :

- Un état des lieux du territoire pour identifier les enjeux prioritaires
- Un projet d'aménagement stratégique (PAS) comprenant la vision d'avenir. Il s'agit du projet politique à partir duquel se déclinera le DOO qui s'imposera aux documents d'urbanisme.
- Les leviers d'actions inscrits dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Le diagnostic de notre territoire a relevé les enjeux suivants :

- ✓ Un territoire composite doté de puissants facteurs de convergence et de cohérence (un territoire de passage, le massif des Vosges du Nord, un tissu productif) avec une influence croissante des métropoles, et tout particulièrement de l'Eurométropole strasbourgeoise, qui interpelle la trajectoire du territoire (perte d'attractivité résidentielle globale et de manière plus forte dans les centralités, une progression enrayée des emplois présents qui impacte l'économie locale ...).
- ✓ Des opportunités de relance du développement en s'appuyant sur une cohérence renouvelée, par un rayonnement du territoire à 360° pour éviter à terme le scénario d'inscription exclusive dans l'influence de l'Eurométropole strasbourgeoise.
- ✓ Des opportunités liées au confortement et à la diversification du système productif local et à la promotion d'une offre résidentielle différenciante par rapport aux offres métropolitaines voisines.

Pour aider les élus et partenaires à réfléchir à leur projet de territoire inscrit dans le PAS, différents scénarii de développement ont été travaillés. Ils ont permis de définir le scénario du territoire « le Pays de Saverne Plaine et Plateau, l'éco-territoire de l'Euro-région en 2040 » avec un positionnement reposant sur l'entité patrimoniale et géographique des Vosges du Nord comme élément de cohérence territoriale.

La proposition est de s'appuyer les marqueurs du territoire, que sont ses ressources naturelles (bois, pierre, paysages) et son économie (industrie, agriculture, artisanat), pour structurer une offre attractive pour les habitants et entreprises du territoire, tout en valorisant l'ouverture du territoire à 360°.

Le PAS s'articule ainsi autour de 3 grands objectifs :

1. Porter un nouveau modèle de développement à partir des valeurs associées aux "Vosges du nord en alsace"
Ce nouveau modèle de développement porte sur les ressources propres au territoire : la qualité des paysages, les activités et les filières en appui à la valorisation de ces ressources (bois, grès, agriculture...), l'économie circulaire, les productions énergétiques renouvelables...
2. Soutenir des modes de vie éco-contributeurs et consolider la solidarité au sein du territoire
Cet objectif propose une organisation du territoire à partir d'une armature urbaine renforçant les pôles urbains et économiques et leurs liens avec les villages, et entre les pôles, notamment par le développement des mobilités. Il prévoit également la prise en compte des risques naturels du territoire et de la santé dans une logique de résilience.
3. Générer de nouveaux développements en valorisant la situation au cœur de l'Euro Région : Il s'agit de renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales à 360°, de valoriser les centralités émergentes à partir des gares pour des développements liés aux mobilités durables, et de conforter l'attractivité touristique du territoire en s'inscrivant dans les circuits et itinérances d'échelles régionale et nationale.

Les différents documents composant le SCOT sont ouverts à la concertation publique.

Un registre de concertation est disponible dans les locaux du Pays de Saverne Plaine et Plateau, 10 rue du Zornhoff 67700 Saverne. Une adresse mail est également à la disposition des habitants : concertationscotpaysdesaverne.fr.

Pour en savoir + : www.paysdesaverne.fr

COMMUNE D'OTTERSWILLER

Agenda | Votre Mairie | Votre Commune | Vie Pratique | Loisirs - Culture

Concertation SCOT

Accueil | Actualités | Concertation SCOT

Concertation publique sur l'aménagement de votre territoire !

Le Schéma de Cohérence Territoriale, élaboré sous l'égide du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, présidé par Stéphane Leyerberger, est un document de planification qui porte la vision d'avenir du territoire à l'échelle des trois communautés de communes qui composent son périmètre (communauté de communes de Hanau La Petite Pierre, communauté de communes de l'Alsace Bossue, communauté de communes du Pays de Saverne).

Le SCOT fixe ainsi le cadre, à 20 ans, de toutes les politiques publiques à l'échelle du Pays de Saverne Plaine et Plateau (habitat, déplacements, environnement, économie, équipements...) et les met en cohérence afin d'une part de répondre aux objectifs d'une gestion économe du foncier et plus globalement de la préservation des ressources du territoire pour les générations futures et d'autre part satisfaire aux besoins des habitants.

Les élus communaux à travers leur compétence « urbanisme » déclinent ensuite à la parcelle la stratégie portée par le SCOT en autorisant ou non les constructions dans leur plan local d'urbanisme (PLU). Ils ont donc en main deux outils complémentaires : le SCOT pour préciser leur stratégie à long terme et le PLU pour la rendre opérationnelle.

Un SCOT se construit en 3 étapes :

- Un état des lieux du territoire pour identifier les enjeux prioritaires
- Un projet d'aménagement stratégique (PAS) comprenant la vision d'avenir. Il s'agit du projet politique à partir duquel se déclinent le DOO qui s'imposera aux documents d'urbanisme.
- Les leviers d'actions inscrits dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Le diagnostic de notre territoire a relevé les enjeux suivants :

- Un territoire composite doté de puissants facteurs de convergence et de cohérence (un territoire de passage, le massif des Voges du Nord, un tissu productif) avec une influence croissante des métropoles, et tout particulièrement de l'Eurométropole strasbourgeoise, qui interpelle la trajectoire du territoire (perte d'attractivité résidentielle globale et de manière plus forte dans les centralités, une progression errayée des emplois présents qui impacte l'économie locale...).

https://www.waldolwisheim.fr/index.php?mact=CGCalendar.cntnt01.default.0&cntnt01event_id=171&cntnt01display=event&cntnt01returnid=83

ACCUEIL | MAIRIE | LE VILLAGE | VIE ASSOCIATIVE | CONTACT | LETTRE D'INFORMATION

Actualités

Dans cette rubrique

Réunion publique SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau

Date: juin 2, 2022 19:00:00

PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU

Le SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau, vers toujours plus de sobriété foncière !

Le Schéma de Cohérence Territoriale, élaboré sous l'égide du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, présidé par Stéphane Leyerberger, est un document de planification qui porte la vision d'avenir du territoire à l'échelle des trois communautés de communes qui composent son périmètre (communauté de communes de Hanau La Petite Pierre, communauté de communes de l'Alsace Bossue, communauté de communes du Pays de Saverne).

Le SCOT fixe ainsi le cadre, à 20 ans, de toutes les politiques publiques à l'échelle du Pays de Saverne Plaine et Plateau (habitat, déplacements, environnement, économie, équipements...) et propose un aménagement du territoire au cœur des transitions écologique, climatique, énergétique et numérique.

Engagé depuis début 2019, l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Pays de Saverne Plaine et Plateau en est à sa troisième étape : le document d'orientations et d'objectifs (DOO). Le DOO constitue la feuille de route pour la mise en œuvre du projet politique (Projet d'aménagement stratégique) lequel se compose de 3 priorités : porter un nouveau modèle de développement à partir des valeurs associées aux Voges du nord en Alsace ; soutenir des modes de vie éco-contributeurs et consolider la solidarité au sein du territoire ; Générer de nouveaux développements en valorisant la situation au cœur de l'Euro Région. Le DOO s'imposera, au niveau local et dans un rapport de compatibilité, aux documents d'urbanisme et de programmation.

En tout ce sont 13 objectifs qui sont affichés dans le document d'orientation et d'objectifs du SCOT, du développement économique, aux capacités d'accueil résidentielles, d'équipements et de déplacements, jusqu'aux transitions écologiques et climatiques.

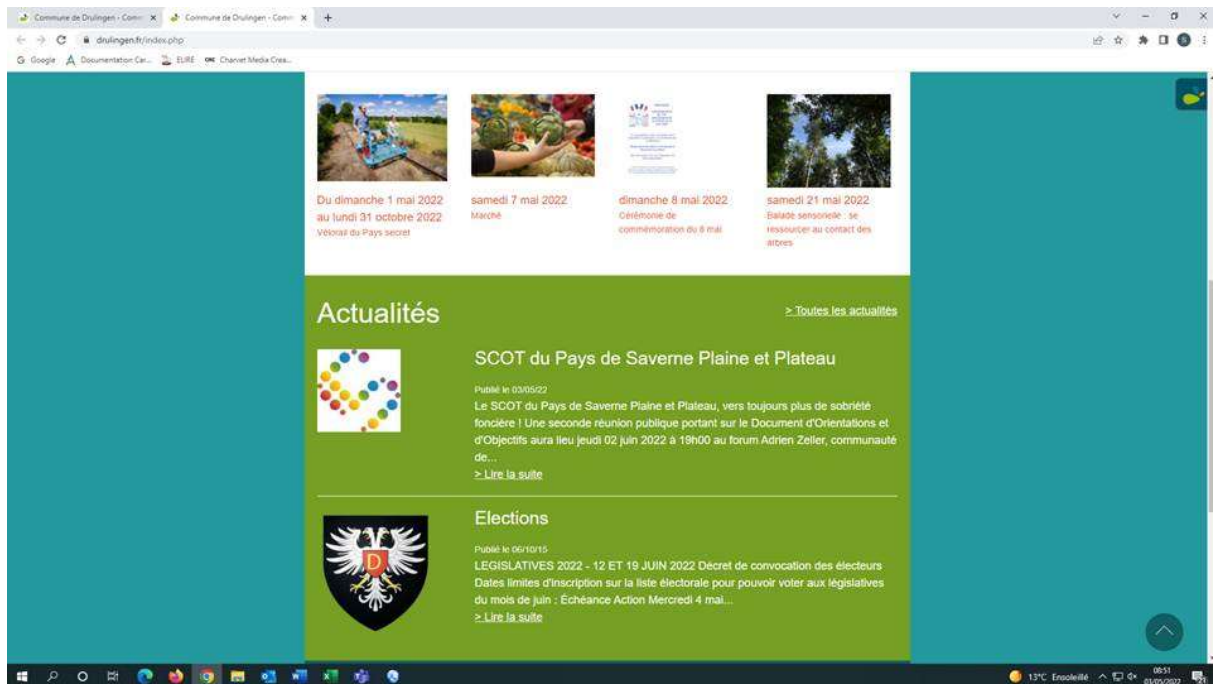
De plus, depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021, le principe de réduction de la consommation foncière qui doit tendre vers la zéro artificialisation nette à 2050, est renforcé. Le territoire devra...

Réunion publique SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau
le 02/06/2022

Jumelage avec Thao : soirée dînatoire et créative
le 04/06/2022

41èmes Courses de Waldo
le 13/07/2022

Drulingen



Mailing :

Aux habitants de la commune d'Ottwiller :

L'élaboration du SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau en est à sa troisième étape: la rédaction du document d'orientations et d'objectifs (DOO). Il constitue le document opposable aux documents d'urbanisme locaux.

Dans ce cadre, une réunion publique, à destination des habitants, aura lieu :

Jeudi 2 juin 2022 à 19h00 au Forum Adrien Zeller de la communauté de communes de Hanau La Petite Pierre

10 route d'Obermodern à BOUXWILLER

Ci-dessous le lien vers l'article complet comprenant la date de réunion publique :
https://monintranet.paysdesaverne.fr/grimpel-files/eyJ0eXAiOiJKV1QiLCJhbGciOiJIUzI1NiJ9.eyJmaWxlIjoia1hTSjYuZG9jeClImV4cCI6MTY1NjY3ODY3Mn0.K-R5je5yDze4Csmc1sqor_zFte3Hu5en2tKEcywLx44

Journal intercommunal communauté de communes du Pays de Saverne - 06/2022

PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU

► Le SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau, vers toujours plus de sobriété foncière !

Le **Schéma de Cohérence Territoriale**, élaboré sous l'égide du **PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau**, présidé par Stéphane Leyenberger est un document de planification qui porte la **vision d'avenir du territoire** à l'échelle des trois communautés de communes qui composent son périmètre (Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre, Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, Communauté de Communes du Pays de Saverne).

Le SCOT fixe ainsi le cadre, à 20 ans, de toutes les **politiques publiques à l'échelle du Pays de Saverne Plaine et Plateau** (habitat, déplacements, environnement, économie, équipements...) et propose un aménagement du territoire au cœur des transitions écologique, climatique, énergétique et numérique.

Engagée depuis début 2019, l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Pays de Saverne Plaine et Plateau en est à sa troisième étape : le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le DOO constitue la feuille de route pour la mise en œuvre du projet politique (Projet d'aménagement stratégique) lequel se compose de 3 priorités : porter un nouveau modèle de développement à partir des valeurs associées aux "voies du nord en Alsace", soutenir des modes de vie éco-contributeurs et consolider la solidarité au sein du territoire ; générer de nouveaux développements en valorisant la situation au

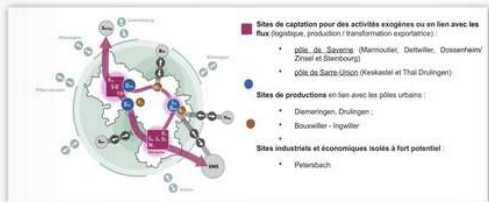
cœur de l'Euro Région. Le DOO s'imposera, au niveau local et dans un rapport de compatibilité, aux documents d'urbanisme et de programmation.

En tout, ce sont 13 objectifs qui sont affichés dans le document d'orientation et d'objectifs du SCOT, du **développement économique, aux capacités d'accueil résidentielles, d'équipements et de déplacements, jusqu'aux transitions écologiques et climatiques.**

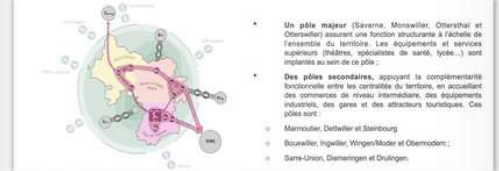
De plus, depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021, le principe de réduction de la consommation foncière, qui doit tendre vers la zéro artificialisation nette à 2050, est renforcé. Le territoire devra réduire dans un premier temps de 50% la consommation d'espaces d'ici 2031 puis de nouveau de 50% d'ici 2041.

C'est donc un nouveau modèle de développement d'aménagement et de développement des territoires qui s'impose à tous et qui demande de se réinventer sur tous les plans et notamment nos modes de vie !

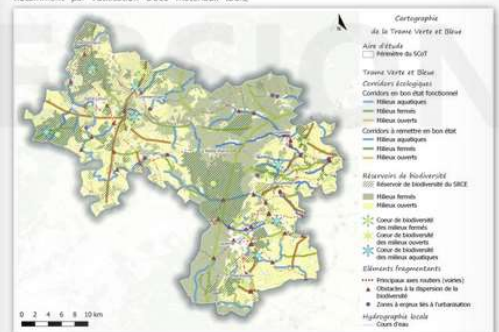
Dans ce contexte, les élus ont donné la priorité au foncier économique afin de soutenir l'économie industrielle du territoire et les grands comptes et ont défini une signature économique du territoire localisant les extensions des zones d'activités économiques (CI, carte de l'armature économique).



Un autre levier de la sobriété foncière est le renforcement des centralités par le principe acté de non création de nouvelles zones commerciales périphériques et du développement résidentiel privilégié à partir d'un maillage de pôle sur le territoire concentrant activités, commerces, services, et transports collectifs (cf. carte de l'armature urbaine).



Le SCOT engage aussi le territoire dans la préservation de sa richesse patrimoniale, bâte et naturelle, notamment par l'utilisation d'éco matériaux (bois, pierre naturelle) et la préservation des continuités écologiques (carte de la trame verte et bleue).



La santé des habitants est aussi au cœur des questions d'adaptation aux changements climatiques avec la prise en compte de risques naturels et le développement d'un urbanisme favorable à la santé (modes de déplacements actifs, végétalisation...).

La population est invitée à s'informer et participer aux travaux du SCOT. Pour ce faire, les différents documents composant le SCOT sont ouverts à la concertation publique et disponibles dans les locaux du Pays de Saverne Plaine et Plateau ou sur le site internet : www.paysdesaverne.fr. Un registre de concertation est disponible dans les locaux du Pays de Saverne Plaine et Plateau, 10 rue du Zornhoff 67700 Saverne. Une adresse mail est également à la disposition des habitants : concertationscot@paysdesaverne.fr.

Communication semaine du développement économique 2019-2021



CARREFOUR SCOT PCAET

2

Schéma de cohérence territoriale, Plan Climat Air Énergie Territorial : Une journée pour imaginer le futur de notre territoire.

Véritables événements des démarches SCOT / PCAET, les carrefours sont des temps de travail, de partage et de concertation largement ouverts.

Ils s'adressent à tous les élus intercommunaux et municipaux, les acteurs locaux institutionnels, socio-professionnels, associatifs, les personnalités qualifiées, les équipes techniques.

Cette première journée permettra de définir ensemble les grands enjeux de l'aménagement de notre territoire dans ses dimensions urbanistiques et organisationnelles ainsi que les enjeux de sa transition énergétique et climatique.

Des experts accompagneront le public dans ce processus participatif qui permettra de construire le nouveau schéma de cohérence territoriale et le plan climat air énergie.

► MANIFESTATION PROPOSÉE PAR LE PAYS DE SAVERNE PLAINES ET PLATEAUX

5

HORAIRE
Vendredi 5 avril 2019
9H - 17H

LIEU
Salle Marie Antoinette
Château des Rohan
67700 Saverne

PUBLIC
élus, techniciens, acteurs locaux.

Inscrivez-vous en ligne sur paysdesaverne.fr

Semaine du Développement Économique 2019 **1**



Carrefour SCOT - Modèles économiques 2040

18h00 - 21h00 | Espace Eco-Entrepreneur

21 rue des Rustauds à Saverne

Le SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau est à la fois un projet de territoire et un document de planification qui prévoit l'organisation et le développement du territoire d'ici 20 ans dans une logique de préservation des ressources (foncier, eau, biodiversité...).

Après la réalisation du diagnostic et l'élaboration d'une stratégie, les élus engagent aux côtés des acteurs à définir les leviers et outils propres à tendre vers l'Ecoterritoire de l'euro région « Vosges Alsace Sarre ».

Le carrefour SCOT est un temps d'échange pour produire ensemble une vision et les moyens à mettre en œuvre pour l'aménagement et le développement du territoire dans un contexte de sobriété. Le carrefour du 30 novembre sera consacré aux modèles développement économique du territoire, de l'artisanat et du commerce à l'industrie et l'agriculture.

Après l'élaboration du Projet d'aménagement stratégique (PAS), le 3ème temps fort de l'élaboration du SCOT porte sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le DOO définira ainsi, à 2040, des objectifs chiffrés de la réduction de consommation de l'espace pour l'habitat, l'économie, le commerce ou encore la production d'énergie etc.... Il prévoira aussi la production et les densités minimales de logements en fonction de l'armature urbaine, la répartition des équipements sur le territoire, les mobilités, sans oublier la préservation de l'environnement et les continuités écologiques.

Les orientations inscrites dans le DOO constitueront ainsi les outils opposables pour la mise en œuvre de la trajectoire d'aménagement et de développement du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Un carrefour SCOT sera consacré le 30 novembre 2021 à 18h00 au thème des « Modèles économiques de notre territoire ».

Ce carrefour SCOT traitera des modèles économiques et de l'équilibre à définir avec les enjeux d'aménagement du territoire, d'économie circulaire et de préservation du paysage urbain et naturel, et de l'environnement (Activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières) et se déclinera en plusieurs temps :

- 18h00 : accueil
- 18h15 - 19h00 : Présentation du thème « les transitions » dans le DOO
- 19h00 - 20h15 : travail en groupes



PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU

Site internet : <https://www.billetweb.fr/semaine-du-developpement-economique-20211>

Avis du Conseil de développement – 10/2019

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU

Commission Aménagement et Urbanisme

Résultats de la rencontre du jeudi 24 octobre 2019

Les membres de la commission, suite aux discussions entre ses membres, donne les propositions suivantes et exprime son avis concernant la rubrique « Penser et aménager l'espace » du Projet de territoire :

Dans un premier temps la commission souhaite faire remarquer que les documents du projet de territoire qui lui ont été transmis sont fortement axés sur la croissance, le développement et la « réussite » économique du territoire. Les membres de la commission regrettent le manque d'intérêt de ces documents concernant la qualité de vie ou le bien-être de la population en tant qu'objectif principal pour le territoire.

Les remarques suivantes sont formulées en fonction des enjeux dégagés par le Projet de territoire :

1. Développer les bassins de vie et leurs polarités pour un territoire fort.
 - La différenciation des bassins devrait être refondue dans un seul bassin de vie unique au niveau du PSPP afin d'affirmer ce dernier en tant que découpage territorial pertinent.
 - Le maintien de la dynamique des polarités est essentiel mais il faudrait également développer les autres parties (villages) du territoire. Il s'agirait donc de ne pas se concentrer sur le développement des communes qui polarisent le territoire.
2. Maitriser la consommation foncière en accompagnant les collectivités territoriales dans une stratégie foncière adaptée aux caractéristiques du territoire (maitrise foncière et renouvellement urbain).
 - Aider les communes dans la rénovation du bâti ancien dans les centres anciens de manière financière et pratique. L'aide pourrait aussi servir aux propriétaires privés ayant pour projet de rénover et d'habiter dans ces bâtiments. Les communes pourront ainsi proposer une offre d'habitat sans consommation foncière en privilégiant le renouvellement urbain.
 - Afin de faire face à l'artificialisation des sols et pour répondre aux besoins, il faudrait prévoir et faciliter la construction des nouveaux logements dans les « dents creuses » à l'intérieur des enveloppes urbaines, ainsi qu'en 2^e ligne derrière les logements existants si possible.
3. Organiser le développement du territoire avec son armature urbaine et les modes de transport.
 - Repenser les lignes de bus pour permettre une desserte plus efficace de certaines communes.
 - Sécuriser les déplacements à vélo et modes actifs et les encourager. Pour cela, la mise en place de marquages et d'une signalétique appropriée pourrait être mise en place sur

certaines routes entre les communes les plus petites. Lorsque c'est possible, créer de nouvelles pistes (notamment entre les polarités les plus importantes).

- Rendre plus visibles les informations sur tous les dispositifs présents concernant les différentes solutions de mobilités. Mettre en place des aires de covoiturage ou signaler des parkings pouvant servir de lieu de rabattement pour ce mode (exemple de projet : dispositif « ALBoCar », création d'une aire à Drulingen à côté de la D1061)

4. Préserver l'environnement.

- Proposer une offre écotouristique plus importante et effectuer une transition vers ce type de tourisme à la place d'un tourisme plus conventionnel. A travers cette idée apparaissent les notions d'habitat et de mobilité notamment...
- Eduquer toutes les populations au développement durable dans leur vie de tous les jours : mobilité, habitat, consommation, loisirs, etc.
- Sanctuariser les espaces naturels sur le territoire via différents dispositifs et réglementations.
- Privilégier le lagunage aux stations d'épuration (pour les futurs projets).
- Restaurer les haies dans les champs et encourager l'agroforesterie et les différents systèmes de cultures plus respectueuses de l'environnement.

Pour finir, la commission souligne le scénario « AGRAFFE » comme étant le plus enclin à répondre aux problématiques du territoire. En effet ce scénario apparaît comme le plus sensé et le plus pertinent pour allier développement économique et qualité de vie. Il intègre également le territoire dans son ensemble ainsi que toutes ses composantes dans ses propositions. Les différents objectifs devront être accomplis en collaboration avec les territoires voisins et sans concurrence car l'espace est transparent et ne s'arrête pas aux frontières administratives.